## Communiqué de Presse





## La CCMSA et AVECsanté signent une convention de partenariat

Bobigny, 19 avril 2023

Le 19 avril, François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA et Pascal Gendry, président de la Fédération AVECsanté, signent dans les locaux de la MSA à Bobigny (93) une convention de partenariat d'une durée de trois ans dont l'objectif est de faciliter le développement et le fonctionnement des structures d'exercice coordonné en milieu rural et notamment les maisons de santé pluriprofessionnelles.

Ce partenariat s'inscrit dans la lignée des Rencontres annuelles de mars 2023, organisées par AVECsanté, et permet à la MSA de présenter son action d'accompagnement à la création des maisons de santé pluridisciplinaires et les différentes actions qui pourront y être déployées.

La MSA et AVECsanté travailleront également à capitaliser sur les actions développées et expérimentées pour les essaimer.

La MSA, actrice des politiques territoriales en santé, met son savoir-faire au service des populations rurales afin de contribuer à la résorption des inégalités d'accès à la santé dans les territoires ruraux. Forte d'une longue expérience, la MSA est attachée au développement d'une offre de soins coordonnée dans tous les territoires ruraux.

En 2022, les caisses de MSA étaient impliquées dans l'accompagnement à la création de 82 structures d'exercice coordonné (SEC) : 41 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), 27 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), 7 équipes de soins primaires (ESP) et 7 centres de santé (CDS). Depuis 2019, la MSA a accompagné la création de près de 150 structures d'exercice coordonné.

François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA, déclare à cette occasion : « La signature de cette convention vient rappeler l'engagement de la MSA au service de toutes les solutions permettant de lutter contre les inégalités d'accès aux soins. En accompagnant, en 2022, la création de 82 structures d'exercice coordonnées, la MSA démontre le rôle majeur de proximité qu'elle tient au cœur des territoires ».

Pascal Gendry, président de la Fédération d'AVECsanté, ajoute : « Permettre à chaque français, quel que soit l'endroit où il se trouve, d'être accompagné par une équipe pluriprofessionnelle structurée de soins primaires, dans son parcours de santé, est la priorité d'AVECsanté. Par son expérience dans l'approche de l'immédiate proximité, la MSA est un partenaire essentiel pour nous aider dans cet objectif ».

## A propos de la MSA

La MSA, deuxième régime de protection sociale avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,3 millions de bénéficiaires. Elle les couvre les droits des non-salariés agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) et les salariés de la production, des coopératives et des services agricoles. Elle assure leur couverture sociale et celle de leurs ayants droits sur les cinq branches de la sécurité sociale mais également le recouvrement des cotisations.

## A propos d'AVECsanté (Avenir des équipes coordonnées de santé)

AVECsanté est un mouvement fédéré qui se donne pour mission de transformer le système de santé via les soins primaires, notamment en généralisant l'exercice coordonné en équipe, en maison de santé pluriprofessionnelle. AVECsanté réunit 15 fédérations régionales auxquelles adhèrent des équipes pluri-professionnelles structurées de proximité, qui travaillent de façon coordonnée, maisons de santé pluriprofessionnelles et équipes de soins primaires.

Contact presse MSA: Steven BOLOKO – <u>boloko.steven@ccmsa.msa.fr</u> – Tél. 07 61 55 99 46 Contact presse AVECsanté: Clémence STUDER – communication@avecsante.fr – Tél. 06 63 13 28 22